

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Arrondissement de Largentière

MAIRIE
DE
PAYZAC
07230

Téléphone : 04.75.39.47.46

Télécopie : 04.75.36.21.37

Mail : mairiepayzac@orange.fr

*Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site
de la communauté de communes
sur la page de Payzac :
www.pays-beaumedrobie.com*

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2017

Présents : Mmes BROUSSE Marion - GRANCIER Charlotte - LEYRIS Françoise -- RAGOT Emmanuelle - FRENY Nadine - Mrs BERNE Guillaume - BISCARAT Jean - BOISSIER Daniel - COULANGE François - LUTAUD Serge

Excusée : Mme PANSIER Carine, Mrs LEPOITEVIN Hubert, LOUCHE David, PEILLEX Jean-François, ROGIER Olivier

Secrétaire de séance : Mme BROUSSE Marion

Ouverture de la séance : 19h30

Le maire demande la possibilité de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Désignation du nombre d'adjoint
- Election des adjoints

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité

Approbation du compte rendu du précédent conseil :

Le conseil approuve le compte rendu du 25 juillet 2017.

Election du maire :

Madame Charlotte GRANCIER, la plus âgée des membres du Conseil a pris ensuite la Présidence.

Le conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame BROUSSE Marion, pour assesseurs Mme FRENY Nadine et Mr BISCARAT Jean

ELECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des Articles L 2122 - 4, L 2122 - 7, L 2122 - 8 du Code Général des collectivités territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122 - 4 et L 2122 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
A déduire	bulletins litigieux énumérés aux Articles L 65 et L 66 du Code électoral :	0
	Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	10
	Majorité absolue :	5
	Ont obtenu Mr COULANGE François	voix (9)
	Bulletin blanc	1

Mr François COULANGE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la nomination de quatre Adjoints.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire.

Pour : 9 Abstention : 0 0 Contre : 1

Election des adjoints :

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. François COULANGE élu Maire, à l'élection du premier Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
A déduire :	bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	1
	Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	9
	Majorité absolue :	5
	Ont obtenu : Mr Serge LUTAUD	voix (9)
	Bulletins blancs	0

Mr Serge LUTAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
A déduire :	bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	1
	Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	9
	Majorité absolue :	5
	Ont obtenu : Mme LEYRIS Françoise	voix (8)
	Bulletins blancs	1

Mme LEYRIS Françoise ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
A déduire :	bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	1
	Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	9
	Majorité absolue :	5
	Ont obtenu : Mme PANSIER Carine	voix (9)
	Bulletins blancs	0

Mme PANSIER Carine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
A déduire :	bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	1
	Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	9

Majorité absolue :	5
Ont obtenu : Mr BOISSIER Daniel	voix (8)
Bulletins blancs	1

Mr BOISSIER Daniel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée quatrième adjointe et a été immédiatement installée.

Fin de séance: 21 heures 30

Le Maire
François COULANGE

